Penser et agir en communauté pour nos familles et nos aînés



Politique de la famille et des aînés

Municipalité de

Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix

Octobre 2016

Table des matières

|  |  |
| --- | --- |
| Mot du maire et de la responsable de la famille et des aînés | 3 |
| Préambule et historique de la démarche | 4 |
| Comité de la famille et des aînés | 5 |
| Définition de la famille |  |
| Famille | 6 |
| Valeurs | 6 |
| Mission | 6 |
| Principes directeurs | 7 |
| Portrait de la municipalité  |  |
| Données sociodémographiques | 8 |
| Services, ressources et activités |  |
| Habitation  | 10 |
| Transport et sécurité | 10 |
| Urbanisme et aménagement du territoire | 11 |
| Services à la famille | 12 |
| Santé et services communautaires | 13 |
| Services de proximité | 13 |
| Loisir, culture et participation | 13 |
| Communication et information | 14 |
| Objectifs généraux | 15 |
| Champs d’intervention  | 15 |
| 1. Administration municipale, promotion et communication | 16 |
| 2. Aménagement, environnement et habitation | 17 |
| 3. Soutien et accueil des familles | 18 |
| 4. Santé et services | 20 |
| 5. Loisir, culture, sport et vie communautaire | 21 |
| 6. sécurité et transport | 22 |
| Mise en œuvre et suivi de la politique de la famille et des aînés | 23 |

# Mot du maire

Au nom du conseil municipal de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, je suis fier du travail accompli à la mise en œuvre d’une politique familiale.

Celle-ci cadre bien avec les objectifs et la mission de la municipalité, car nous désirions revitaliser notre communauté alors quoi de mieux que de se donner les outils pour le faire.

La politique sera la gardienne de nos intentions et réalisations pour les générations à venir, avec des buts et objectifs précis, mais malléables.

Notre politique n’est pas une fin en soi, mais bien le début d’une nouvelle approche pour nos familles.

Un merci spécial à Madame Carol Rivard et l’équipe du projet!

**Claude Leroux**

Maire

# Mot de la responsable de la politique familiale et des aînés

Résidente de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix depuis 1968, j’ai toujours été fière d’être Paulinoise et de m’impliquer dans ma municipalité.

Aujourd’hui, voir ma fille fonder sa famille me fait réfléchir sur l’importance des valeurs de vivre près des nôtres et de voir grandir nos petits-enfants.

Grâce à cette politique familiale, je crois pouvoir améliorer leur qualité de vie et espérer favoriser leur épanouissement dans cette belle municipalité où j’ai grandi dans le bonheur.

Merci au comité qui a cru à mon projet, à mesdames Sophia Coulombe et Lucie Hébert pour leur appui.

**Carol Rivard**

Conseillère municipale

# Préambule et historique de la démarche

Depuis 2002, le ministère de la Famille et des aînées accompagne les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) dans l’élaboration ou la mise à jour de leurs politiques familiales.

Après l’arrivée du nouveau conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix en 2013, deux soirées de consultation ont été réalisées en début d’année 2014 afin de doter le conseil municipal d’orientations de travail pour guider leurs décisions. Lors de ces consultations publiques, les citoyens furent nombreux à nommer leurs préoccupations à l’égard de la qualité de vie des familles et des aînés.

L’élaboration d’une politique de la famille et des aînés s’est alors imposée comme un projet à réaliser pendant le mandat actuel.

En octobre 2014, la municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, à l’initiative de Madame Carol Rivard, s’est donc donnée le mandat d’élaborer une politique de la famille et des aînés pour sa communauté. Un comité de pilotage composé de personnes représentatives de la collectivité a été formé; il entreprend dès lors les travaux de rédaction de la politique.

Au printemps 2016, avec le soutien de Sophia Coulombe, agente de planification, de programmation et de recherche au Service santé publique, la municipalité obtient une subvention MADA du ministère de la Famille et des aînés leur permettant de finaliser les démarches en embauchant une chargée de projet afin de finaliser les consultations et la rédaction du plan d’action.

En mai 2016, une consultation publique est tenue sur les besoins et les aspirations des aînés.

En septembre 2016, le conseil municipal adopte la politique de la famille et des aînés de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix.

Son élaboration a suscité le rapprochement avec les organismes locaux et créé une synergie à l’avantage des familles et des aînés. Bref, adopter une politique des familles et des aînés offre un outil de développement d’harmonisation et de solidarité municipale permettant d’améliorer la qualité de vie des familles et des aînés.

# Comité de la famille et des aînés

La municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix a travaillé avec les acteurs du milieu afin de favoriser la mise en place de conditions favorables pour assurer la qualité de vie des familles et des aînés dans sa communauté.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom** | **Secteur** | **Organisme** |
|  |  |  |
| Sophie Loubert | Jeune et famille | École Alberte-Melançon |
| Christian Patenaude | Famille | Service de sécurité incendie  |
| Carmen Fortin | Aînés | FADOQ Île-aux-Noix |
| Nathalie Vigneault | Patrimoine | Amis du Fort Lennox |
| Yvette Miousse | Famille | Aide à la famille |
| Carmen Caya | Famille | Aide à la famille |
| Mylène Boudreau | Jeunes | Club Optimiste Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix |
| Sophia Coulombe | Santé et services sociaux | CISSS Montérégie Centre |
| Roger Langlois | Culture | Bibliothèque municipale |
| Éliane Saint-Pierre | Loisir | Comité des loisirs |
| Christiane Fleury | Aînés | Cercle de fermières |
| Carol Rivard | Municipalité  | Conseillère municipale |

# Définition de la famille

##  Famille

Lieu de vie affectif, social et intergénérationnel qui, sous divers modèles, unit les enfants, parents, adultes et personnes âgées par le partage de valeurs, d’une histoire et d’une culture qui lui sont propres et en constante évolution. Chaque famille contribue, à sa façon, à définir l’identité de sa communauté d’appartenance, préparant ainsi sa relève pour prendre leur place comme citoyen et à être porteur du patrimoine et de l’avenir de leur municipalité.

##  Valeurs

La famille se définit par les valeurs qui guident ses relations. Tous et toutes ont été en contact avec plus ou moins le même système de valeurs, par l’entremise de l’éducation que procure la cellule familiale et aussi par l’environnement socioculturel que partagent les membres de la grande communauté de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix.

 Égalité entre hommes et femmes et équité entre générations

 Justice sociale et sécurité

 Support aux responsabilités des parents

 Reconnaissance à l’égard des aînés

 Engagement communautaire et solidarité

 Valorisation de notre histoire, de notre culture et de notre patrimoine

 Protection de notre environnement et développement durable.

##  Mission

Par cette politique, la Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix s’engage à améliorer la qualité de vie des familles et des aînés de son territoire en créant un milieu favorable à leur épanouissement.

# Principes directeurs

Ces principes directeurs servent de lignes directrices à l’élaboration de la politique et de son plan d’action en faveur des familles et des aînés.

La municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix reconnaît le rôle de premier plan que joue la famille sous toutes ses formes et ses générations dans le développement et la vie communautaire. Elle entend soutenir celle-ci à toutes les étapes de la vie familiale et favoriser les liens entre les différentes générations.

**Communication**: La municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix reconnaît la communication comme le moyen privilégié pour faire participer les familles et les aînés à la vie communautaire, pour favoriser l’accueil et l’installation de nouvelles familles et pour assurer la promotion des services destinés aux familles et aux aînés.

**Accessibilité et écoute**: La municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix Reconnaît l’importance que les familles et les aînés aient accès aux élus et employés municipaux par différents moyens pour faire part de leurs préoccupations. Elle entend être davantage à l’écoute des familles et des aînés.

**Maintien et bonification des acquis**: La municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix reconnaît l’existence d’initiatives et de mesures en faveur des familles et des aînés. Elle entend miser sur ces acquis et les bonifier pour répondre aux besoins respectifs de ceux-ci.

# Portrait de la municipalité

Le territoire de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix longe la majestueuse rivière Richelieu sur toute la longueur. Grâce à cette voie navigable par excellence, la municipalité arbore fièrement son statut de Capitale nautique du Québec. Elle offre une gamme de services aux nombreux plaisanciers qui s’y amarrent.

Municipalité de la MRC du Haut-Richelieu, Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix est à proximité de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Lacolle, ainsi que de la frontière américaine et à 45 minutes de Montréal. Ses lieux historiques marquent son territoire ce qui en fait une destination privilégiée pour les promeneurs.

Mais avant tout, Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix est le lieu de résidence d’une communauté composée de 1 919 habitants sur un territoire de riverain de 29,47 km2, composé à 90 % de terres agricoles (MAMOT). Une petite municipalité à laquelle sont attachées des familles et des aînés qui recherchent une qualité de vie satisfaisant leurs besoins et aspirations.

# Données sociodémographiques générales

**Attention !**

**Les résultats du recensement de 2016 reflèteront mieux la réalité actuelle.**

**Les projets de développement domiciliaire et le nombre croissant d’inscriptions à l’école primaire peuvent signifier une possible croissance de la population.**

* Entre 2003 et 2013, la population de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix a décru de 3,8 %. À l’inverse, la Montérégie, le Québec et la MRC du Haut-Richelieu ont plutôt connu un accroissement de leur population.
* En 2013 à Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, 19,4 % de la population était âgée de 65 ans et plus. La population de la municipalité est donc plus âgée que celle de la MRC du Haut-Richelieu (16,0 %) et de la Montérégie (16,0 %).
* À l’inverse, les populations âgées de 5 à 14 ans et de 35 à 44 ans ont respectivement décru de 29,8 % et de 37,5 % entre 2003 et 2013.

**Famille**

* On dénombre 550 familles qui résident sur le territoire dont 505 sont des familles formées d’un couple et 45 des familles monoparentales. La proportion de familles monoparentales a légèrement diminué étant passée de 9,2 à 8,1 % entre 2001 et 2011 (Recensement de 2011).
* On compte 90,2 % des familles de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix qui vivent dans des familles comptant un couple. La proportion de familles comptant un couple est plus élevée que dans la MRC du Haut-Richelieu (84,0 %), qu’en Montérégie (84,3 %) et qu’au Québec (83,4 %).
* Plus de 80 % des enfants vivent dans des familles comptant un couple et moins du cinquième dans une famille monoparentale.

**Aînés**

* La proportion de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules en ménage privé s’élève à 42,9 %, soit une proportion supérieure à celles observées dans la MRC du Haut-Richelieu (36,6 %), en Montérégie (34,9 %) et au Québec (37,5 %).
* On compte une proportion supérieure d’aînés vivant en couple, soit 62 % comparativement à 57 % pour la MRC.
* La presque totalité de la population âgée de 65 ans et plus vit dans une maison. Il s’agit d’une proportion nettement supérieure à celles observées dans la MRC du Haut-Richelieu (64,5 %), en Montérégie (65,0 %) et au Québec (56,1 %).

**Revenu des ménages** (Recensement de 2006)

Sur les 14 municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix:

* était au 11e rang avec 49,7 % de personnes en emploi ;
* avait un taux de chômage chez les 15 ans et plus de 5,65 %, le situant au 2e rang ;
* avait le taux de non-diplômés chez le 15 ans et plus de 35 %, soit le 5e taux plus élevé;
* était au 2e rang avec 21,4 % de personnes vivant de transferts gouvernementaux ;
* occupait le 13e rang pour la moyenne des revenus des ménages de 47 045 $.

**Il est donc essentiel de tenir compte de ces facteurs**

**dans l’élaboration du plan d’action !**

Services, ressources et activités

**Habitation**

* La proportion de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules en ménage privé s’élève à 42,9 %, soit une proportion supérieure à celles observées dans la MRC du Haut-Richelieu (36,6 %), en Montérégie (34,9 %) et au Québec (37,5 %). (Recensement 2011)
* La presque totalité de la population âgée de 65 ans et plus vit dans une maison. Il s’agit d’une proportion nettement supérieure à celles observées dans la MRC du Haut-Richelieu (64,5 %), en Montérégie (65,0 %) et au Québec (56,1 %). (Recensement de 2011)
* Il y a quelques unités de logement sur le territoire qui souvent accueillent des personnes âgées qui souhaitent demeurer proches de leurs familles.
* On compte une résidence pour personnes âgées semi-autonome qui offre 9neuf places.
* Un projet est actuellement en élaboration pour la construction d’un centre pour personnes âgées, jumelé à un CPE.
* Il y a actuellement deux projets domiciliaires en développement. Ils seront composés de bungalows modestes et s’adresseront principalement aux jeunes familles. Le prix des terrains n’est pas tellement élevé à Saint-Paul. Par contre, il n’y a pas de services d’aqueduc. Il y a un service d’égout municipal dans le village.

**Transport et sécurité**

* Lors des consultations publiques, les citoyens ont affirmé que les déplacements piétons et cyclistes ne sont pas sécuritaires, particulièrement sur la route 223 qui traverse la municipalité. Des mesures de ralentissement du trafic ont été mises en place.
* Il n’existe pas de service de transport en commun qui dessert la municipalité. Toutefois, le transport scolaire amène les élèves de la périphérie et de Saint-Valentin vers l’école primaire, puis ceux du secondaire à la polyvalente à Saint-Jean-sur-Richelieu. Notons qu’il y a également du transport adapté.
* Le développement longitudinal de la municipalité et l’absence de services de proximité font que peu de déplacements alternatifs à l’automobile sont possibles.

**Urbanisme et aménagement du territoire**

* La municipalité est limitée dans le développement immobilier par l’exclusion des zones inondables le long des berges et celle du zonage agricole qui compose 90% de son territoire.
* Actuellement, il y a deux parcs avec modules de jeu pour enfants. Un est près du centre communautaire et de la mairie. Un autre parc a été aménagé au cœur d’un ensemble résidentiel au sud de la municipalité; ce dernier inclut également un module d’exercices pour adultes. Un nouveau parc est en élaboration pour desservir le nouveau développement immobilier au nord du territoire.
* Lors des consultations de 2014 et 2016, plusieurs citoyens faisaient part de leurs préoccupations concernant la propreté et la beauté des terrains privés.
* Les citoyens sont très attachés au Richelieu. Ils ont accès au bord de l’eau près du quai fédéral et souhaitent avoir accès à ses rives pour y déambuler à pied ou à vélo.

**Service à la famille**

* Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix compte quatre services de garde en milieu familial.
* Environ 130 enfants de Saint-Paul et de Saint-Valentin fréquentent l’école primaire Alberte-Melançon.
* Les écoles secondaires et de formation professionnelle sont à Saint-Jean-sur-Richelieu à environ 30 minutes de transport scolaire.

 **L’école Alberte-Melançon,**

**une école bien ancrée dans sa communauté !**

Selon sa directrice, l’école est particulièrement bien ancrée dans sa communauté. Elle bénéficie d’un appui remarquable de la municipalité et le Club Optimiste local soutient de plusieurs façons la vie scolaire des petits paulinoix : soutien pour les frais scolaires, dîner de Noël, achats de matériel ou d’équipements pour l’établissement, etc.

II est toutefois important de souligner que l’école a un indice de milieu socio-économique (IMSE) de 10. Le rang 1 regroupe les écoles accueillant principalement des élèves qui proviennent des milieux les plus favorisés, tandis que le rang 10 regroupe les écoles qui accueillent principalement des élèves provenant des milieux les plus défavorisés.

·       Indice de  milieu socio-économique :  L’IMSE est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l’inactivité des parents, lesquelles ressortent comme les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.

 Indice du seuil de faible revenu (SFR) correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu.

**Santé et services communautaires**

* Le Comité d’aide à la famille est la seule organisation communautaire basée dans la municipalité. Il s’occupe de la guignolée et des paniers de Noël. Il fonctionne entièrement sur une base bénévole.
* Plusieurs groupes communautaires desservent la population. Notons que la Popote roulante, Le Centre de femmes et le Centre de partage sont basés à Lacolle. Par ailleurs, de nombreux organismes de Saint-Jean-sur-Richelieu desservent aussi la municipalité, notamment la Maison Hina et la Croix rouge auxquelles contribue financièrement la municipalité.
* Aucun service de santé (clinique, CLSC ou autres) n’est présent à Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix. Les gens fréquentent surtout Lacolle, Napiereville ou Henryville selon leurs lieux de résidence sur le territoire.
* En l’absence de transport en commun, ce facteur peut être un enjeu pour les personnes âgées en perte d’autonomie.

**Services de proximité**

* La proximité de Lacolle et de Saint-Jean-sur-Richelieu rend difficile le maintien de services de proximité. Le Marché Île-aux-Noix (Marché Extra) offre une gamme de produits limités; par exemple, les denrées fraîches y sont très limitées.
* On déplore l’absence de services bancaires dont l’accès à un guichet automatique.

**Loisir, culture et participation**

* Les clubs sociaux (la FADOQ, le Cercle de fermières et le Club optimiste) sont très dynamiques dans leurs champs d’action respectifs. Leurs membres expriment un grand attachement à la communauté. La FADOQ et le Cercle de fermières bénéficient de locaux fournis par la municipalité.
* La Bibliothèque municipale Lucile-Langlois-Éthier est très appréciée des aînés.
* Une coordonnatrice aux loisirs et évènements est embauchée par la municipalité. Elle est responsable notamment :
	+ Cours et ateliers pour enfants et adultes : Zumba, soccer, balle molle, hockey cosom, marche extérieure et club de marche.
	+ Un camp de jour pour les 5 à 16 ans se tient chaque été au Centre de plein air l’Estacade. La municipalité organise le transport à partir du centre de la municipalité.
* La municipalité dispose de plusieurs infrastructures de sport et loisirs:
	+ 2 patinoires
	+ 2 salles disponibles pour la location (70 à 200 personnes) équipées de

tables, chaises, etc.

* + 2 parcs pour enfants
	+ 1 terrain de baseball
	+ 1 terrain de tennis
	+ 3 terrains de soccer
	+ 1 terrain de pétanque
	+ Centre des loisirs (activités diverses)
	+ Bandes cyclables
	+ Sentier pédestre
* La municipalité bénéficie de la présence sur son territoire du :
	+ Parc national Fort-Lennox avec terrain d’exposition
	+ Musée Le blockhaus de la Rivière-Lacolle (aire de pique-nique et toilettes)
	+ Église de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix (pour les concerts et spectacles)

**Communication et information**

* La Municipalité possède un site web qui est régulièrement mis à jour.
* Une page Facebook est tenue par le service de loisir. On y annonce les activités organisées localement, notamment les activités de la bibliothèque.
* Le bulletin municipal le Paulinoix permet de communiquer trois fois par année avec les citoyens (en mai, septembre et décembre).
* Le réseau internet haute vitesse est disponible sur l’ensemble du territoire grâce à la fibre optique. Toutefois, certains petits secteurs ne sont pas desservis.
* L’hebdomadaire Coup d’œil est distribué dans le Publisac local.
* Un panneau lumineux au centre de la municipalité annonce toutes les activités.
* Il y a une excellente collaboration avec les jeunes familles via l’école primaire.
* Les aînés croient qu’il est important que la municipalité soutienne les activités en en faisant la promotion.

# Objectifs généraux

Avec sa politique de la famille et des aînés, la Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix se donne comme objectifs :

 Assurer un cadre de vie propice à l’épanouissement et à la participation des familles et des aînés;

 Renforcer la capacité d’attraction de la municipalité et ainsi encourager l’installation de nouvelles familles;

 Assurer le maintien des familles et des aînés dans la municipalité;

 Favoriser le vieillissement actif;

 Stimuler le sentiment d’appartenance des familles envers leur municipalité;

 Favoriser les relations intergénérationnelles.

Champs d’intervention retenus

1. **Administration municipale, promotion et communications**
2. **Aménagement, environnement et habitation**
3. **Soutien et accueil des familles**
4. **Santé et services**
5. **Loisirs, culture sport et vie communautaire**
6. **Sécurité et transport**

# 1. Administration municipale, promotion et communications

**Objectifs généraux :**

Rapprocher les familles et les aînés de l’administration municipale;

Développer le réflexe «aîné et famille» pour guider les décisions du conseil municipal et de l’administration municipale.

**Actions proposées**

Nommer un responsable des questions familiales et des aînés au sein de chaque conseil municipal.

Mandater un comité permanent de la famille et des aînés pour assurer le suivi de la Politique et de son plan d’action. La composition de ce comité sera multigénérationnelle et représentative de la diversité de la communauté.

Distribuer et présenter la Politique de la famille et des aînés à l’ensemble des employés municipaux et des organismes locaux afin de les sensibiliser aux besoins des familles et des aînés de la municipalité et à l’importance de contribuer au plan d’action.

Collaborer avec les organismes locaux pour recueillir les commentaires et suggestions dont leur font part leurs clientèles : familles, aînés et nouveaux arrivants.

Élaborer un calendrier annuel des activités de la municipalité.

Consacrer une section « Famille » et une section « Aînés » dans le journal municipal Le Paulinoix et sur le site web de la municipalité.

Faire la promotion régulière des activités et services offerts aux aînés et aux familles.

# 2. Aménagement, environnement et habitation

**Objectifs généraux**

Développer un environnement sain et un aménagement du territoire qui favorisent une vie active, les saines habitudes de vie et des activités collectives.

Soutenir le développement d’un parc immobilier qui répond aux besoins des jeunes familles ainsi que des aînés et des personnes en perte d’autonomie.

Renforcer la capacité d’attraction de la municipalité et ainsi encourager l’installation de nouvelles familles.

Maintenir un niveau optimal d’entretien, de propreté et d’embellissement dans les lieux publics.

**Actions proposées**

Évaluer et bonifier au besoin, les aménagements physiques pour favoriser l’utilisation des lieux publics par les familles et les aînés.

Améliorer l’éclairage dans les parcs et dans les rues.

Améliorer les aménagements extérieurs : poubelles, bacs à recyclage, toilettes, bancs, éclairage, panneaux invitant au civisme.

Évaluer les divers lieux publics et s’assurer de leurs accessibilités optimales pour les personnes âgées et les poussettes (rampes d’accès).

Soutenir et appuyer l’implantation d’une résidence pour personnes âgées.

Étudier la faisabilité de l’établissement d’un CPE adjacent.

Construire un parc dans la zone nord, accessible par la 101e Avenue.

Acquérir un terrain donnant accès et vue sur la rivière Richelieu.

Implanter un jardin communautaire.

Aménager un parc d’exercices au terrain de jeu adjacent au local de la FADOQ.

Être à l’affût des programmes de subvention pour l’amélioration des infrastructures municipales et profiter des opportunités.

Faire connaître aux citoyens les différents programmes d’aide à la construction et à la rénovation.

Promouvoir l’intégration de pratiques écoresponsables dans l’organisation d’évènements chapeautés par la municipalité ou par les organismes locaux.

Encourager, soutenir et fournir les outils nécessaires à la corvée annuelle de nettoyage en famille et entre voisins.

Installer un parc à chien (pour favoriser les rencontres informelles).

Mettre en place un sentier pédestre riverain.

Organiser un concours Maisons fleuries.

# 3. Soutien et accueil des familles

**Objectifs généraux**

Soutenir l’offre des services de garde et éducatifs de qualité répondant aux besoins des jeunes familles.

Favoriser la présence des aînés dans la vie des familles de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix.

Soutenir et promouvoir la qualité de vie pour les familles à Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix.

**Actions proposées**

Poursuivre la collaboration avec l’école Alberte-Melançon concernant le prêt de locaux, d’équipements ou tout autre besoin.

Assurer la diffusion d’information entre l’école et la municipalité pour souligner les bons coups et faire connaître les activités.

Supporter de façon ponctuelle le maintien du service de garde en milieu scolaire.

Maintenir le service de garde offert avant et après les heures régulières du camp de jour estival.

Inviter un membre du comité d’école à siéger sur le comité de la Politique familiale et des aînés.

Favoriser et appuyer l’implantation de services de garde en milieu familial ou d’un centre de la petite enfance (CPE) jouxtant une future résidence pour personnes âgées.

Explorer des stratégies afin d’offrir des activités répondant aux besoins variés des adolescents.

Maintenir le service de brigadier.

Appuyer le Club optimiste dans ses activités de soutien à la jeunesse.

Implanter des activités intergénérationnelles;

Structurer le bénévolat de personnes aînées auprès des enfants et des jeunes.

Instaurer un programme « Bienvenue bébés Paulinoix », en offrant un arbre, une carte de membre à vie des « Amis du Fort Lennox » et un certificat avec photo du lieu de naissance.

Mettre en place un comité d’accueil pour les nouvelles familles;

Réaliser une trousse d’accueil et la remettre de façon personnalisée à chaque famille qui vient s’établir;

Fabrication d’un dépliant dans le but de promouvoir la municipalité lors des salons commerciaux;

Offrir gratuitement aux nouveaux arrivants l’adhésion aux différents organismes lors de leur première année;

Mettre à jour une liste des logements et des terrains disponibles dans la municipalité.

# 4. Santé et services

**Objectifs généraux**

Favoriser le développement de saines habitudes de vie.

Soutenir l’entraide et les services locaux.

S’assurer de l’accessibilité des services de santé et de services sociaux.

**Actions proposées**

Soutenir la formation d’une association des entreprises locales.

Promouvoir les services communautaires, dont le programme Pair et la Popote roulante, Assisto, l’aide à domicile, etc.

Concevoir et distribuer aux citoyens un outil de diffusion des ressources d’urgence locales.

Explorer des stratégies pour rendre accessible l’achat de fruits et légumes variés et encourager une alimentation saine.

Maintenir et soutenir les associations communautaires, dont le Club optimiste, le Cercle de fermières et la FADOQ.

Publiciser tous les services de façon régulière;

Rendre disponible l’information des différents services sociaux et de santé;

Créer une banque de données de gens disponibles (bénévoles ou rémunérés) pour divers travaux et services : transport, travaux lourds, ménage, etc.

Faire connaître les services communautaires offerts à la population par des organismes de l’extérieur : Centre d’action bénévole, Popote roulante, Ressource en santé mentale, Maison de la famille, etc.

# 5. Loisirs, culture, sport et vie communautaire

**Objectifs généraux**

Favoriser la création de liens entre les citoyens.

Stimuler la fierté, la solidarité et le sentiment d’appartenance des familles et des aînés pour leur communauté paulinoise

 Favoriser une vie active tant pour les aînés que pour les familles.

Favoriser le réflexe «Le bénévolat : le cœur d’une municipalité».

**Actions proposées**

Bonifier les aménagements et les équipements de jeu dans le centre de loisirs pour répondre aux besoins des familles, des adolescents et des aînés.

Bonifier les politiques tarifaires avantageuses pour les familles lors des inscriptions aux activités de loisirs des familles et des aînés.

Structurer un calendrier pour des loisirs libres afin de favoriser une vie active et la socialisation.

Tenir une rencontre annuelle de consultation sur les besoins de chaque groupe d’âge.

Maintenir le support aux organismes communautaires en mettant divers locaux et équipements à leur disposition.

Continuer à souligner et féliciter tout citoyen pour son œuvre : nomination, réalisation ou tout exploit valant un mérite.

Créer une banque de données de bénévoles et inviter tous les citoyens à s’inscrire à une discipline dans laquelle ils aimeraient s’engager.

# 6. Sécurité et transport

**Objectifs généraux**

Favoriser les déplacements actifs, la marche et la bicyclette.

Sécuriser le partage de la route.

Œuvrer à faire de la municipalité un milieu sécuritaire.

**Actions  proposées**

S’assurer que le déneigement dans les zones scolaires se fasse lorsque les élèves sont en classe, dans la mesure du possible.

Sensibiliser les citoyens à informer la Sureté du Québec ou la mairie lorsqu’ils sont témoins d’un délit.

Maintenir les contacts avec la Sureté du Québec afin d’améliorer la surveillance du territoire.

Développer et améliorer des trajets sécuritaires pour la marche ou le vélo :

Explorer des stratégies pour sécuriser les déplacements actifs sur la 4e ligne et sur la 223.

S’assurer d’être desservi par des transporteurs bénévoles du CAB des frontières pour les transports reliés aux soins de santé.

Étudier la faisabilité de service de transport collectif.

# Mise en œuvre et suivi de la politique de la famille et des aînés

Afin d’assurer le suivi et la concrétisation des actions retenues, la municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix nommera officiellement un comité permanent. Ce comité sera intergénérationnel et sera présidé par l’élu responsable de la question de la famille et des aînés. Le comité de la famille et des aînés de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix deviendra donc l’instance-conseil de la municipalité en regard des questions touchant les familles et les aînés.

 Il veillera au suivi de la politique et à sa diffusion dans le milieu. Le plan d’action sera évolutif. Une mise à jour annuelle permettra de s’adapter aux réalités des familles et des aînés. Enfin, la municipalité diffusera à la population un bilan annuel des réalisations de la politique de la famille et des aînés.